

Le club attaque la fédération française

Le FC Sion, déjà en conflit avec l'UEFA, a «assigné sur le fond» devant le tribunal de Paris la fédération française et lui «réclame 10 millions d'euros».

Une faute?

Signalez-la nous!

«La FFF a enregistré l'inscription de Rennes dans la compétition (C3, ndlr), et en tant que membre de l'UEFA elle applique les décisions de l'instance», détaille dans un communiqué envoyé à l'AFP le cabinet BBDO, missionné par Sion. «Or, ce faisant, la fédération a violé les engagements qui permettent aux joueurs de saisir les juridictions sportives ou les juridictions de droit commun», poursuit le cabinet.

La FFF, interrogée par l'AFP, a reconnu avoir reçu ces derniers jours du club suisse «un gros dossier avec un mémoire qui conclut sur cette demande de 10 millions d'euros».

«Rocambolesque et surréaliste»

A la fédération française, qui a alerté l'UEFA, on juge «rocambolesque et surréaliste» cette assignation déposée par l'avocat parisien Emmanuel Daoud, qui défend les intérêts de Sion.

«On ne voit pas ce que la FFF a à faire dans une affaire qui concerne l'UEFA. On n'a pas à être là et on va essayer de le faire comprendre au tribunal», a-t-on précisé de même source.

Ecarté de la C3, Sion a été remplacé par le Celtic Glasgow dans la poule I, qui comprend également Rennes, l'Atletico Madrid et l'Udinese.

«Nous aviserons pour (assigner, ndlr) les autres fédérations» nationales ultérieurement (écossaise, espagnole et italienne), a encore indiqué à l'AFP un porte-parole du club suisse.

(afp)